

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 janvier 2025 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 janvier 2025 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F. BRISSET, G. MARY, P. LEMARCHAND, K. MELIN, A. LEMOULANGER, V. DALBIN, C. LERÉVÉREND, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, F. NAGA, F. LANGRENEZ, C. VANHECKE, A. LEDANOIS, A. CAPART, G. GOURDEL, G. THOMAS-ROUTIER, V. LEROY et A. VAGNER.

Secrétaire de séance : G.GOURDEL

Convention de la location d'une partie de la parcelle ZE 112 au profit de Valocime

Exposé

Monsieur Leboulanger, adjoint, expose la proposition de la société Valocime. Cette société propose de reprendre la location de l'antenne téléphonique située sur la parcelle ZE 112 à l'issue du présent bail conclut avec la société ATS en 2030.

Ainsi la société Valocime propose de verser un loyer de réservation de 200 € jusqu'à expiration de la convention précédente, ainsi qu'un loyer annuel de 6250 € TTC avec une indexation de 0,5% chaque année dès 2030 et ce pendant une période de 12 ans.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- Accepter le principe de changement de propriétaire.
- Décider de louer l'emplacement sur la parcelle ZE 112 pour une durée de 12 ans.
- Accepter le montant de réservation de 1600 € (200 € versés à la signature et 7 X 200 €).
- Accepter un loyer annuel de 6 250 € net avec une indexation fixe annuelle de 0,5%.
- Autoriser le Maire à signer la convention de location à intervenir avec Valocime et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

	Voix pour	19
	Voix contre	
	Abstentions	
	Votants	19

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Accepte le principe de changement de propriétaire.
- Décide de louer l'emplacement sur la parcelle ZE 112 pour une durée de 12 ans.
- Accepte le montant de réservation de 1600 € (200 € versés à la signature et 7 X 200 €).
- Accepte un loyer annuel de 6 250 € net avec une indexation fixe annuelle de 0,5%.
- Autorise le Maire à signer la convention de location à intervenir avec Valocime et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le secrétaire de séance

G. GOURDEL

Le Maire

F.BRISSET

